UNION EUROPÉENNE



ASSURANCE ACCIDENTS & MALADIES PROFESSIONNELLES

DECLARATION D'ACCIDENT*

IMPORTANT (à lire très attentivement):

- <u>La déclaration</u> d'accident dûment complétée et signée est à renvoyer, dans les 10 jours ouvrables suivant la date de l'accident, à l'adresse au point 7. Le certificat médical à faire remplir par un médecin doit impérativement compléter la déclaration.
- Tout document médical ultérieur en rapport avec l'accident (protocoles radiologiques, IRM, rapport d'hospitalisation,...) doit être remis au médecin lors de la convocation ou envoyé d'office à l'adresse au point 7 (ne pas transmettre les clichés, vous devez toutefois impérativement les conserver).
- 3. <u>Les justificatifs d'absences</u> sont à transmettre **endéans les 5 jours** au Service médical ou Service Gestion des Absences médicales dont vous dépendez.
- 4. <u>Les frais médicaux</u> relatifs à cet accident peuvent être introduits auprès de votre bureau liquidateur / RCAM en ligne (pour la Cour de Justice, à l'Unité droits statutaires, bureau TA03/0032), conformément aux règles en vigueur, au moyen d'une demande de rembo ursement distincte sur laquelle la date de l'accident doit être mentionnée. Le médecin traitant doit faire figurer la date de l'accident sur les notes d'honoraires et sur tous les documents médicaux établis (prescriptions médicales, demandes d'examens spécialisés, rapports médicaux). Le remboursement complémentaire prévu à l'article 73§3 du Statut suivra celui accordé par le RCAM après l'acceptation de l'accident.

	Le remboursement coi	mplémentaire prévi	ra rarticie 73§3 du S	itatut suivra celui accord	é par le RCAM après	l'acceptation de l'accident	
			-		•	•	
1. II	NSTITUTION					ICE □ CES □ SEAE	
		☐ COUR DES	S COMPTES	COMITE DES REGIO	ONS □ MEDIATEU	R AUTRE:	
2. \	/ICTIME	☐ FONCTION	INAIRE □ AGEN	IT TEMPORAIRE	AGENT CONTRAC	CTUEL	
				article 73 du Statut et ration permettra à l'ins			
		payés au titre de l'article 72 auprès de l'assurance du tiers responsable):					
2	•						
			nce : Sexe : □ M □ F Tél. privé:				
۷.					-		
2.	4. N° Personne	el de l'affilié :	Clas	sement actuel (Gra	de/Echelon) :		
	Lieu d'affect	ation :	Adre	esse bureau:	Tel l	oureau :	
2	ACCIDENT						
3.	ACCIDENT						
3.	3.1. Date :						
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis :						
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :					
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :					
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :					
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :					
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :					
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :					
3.	3.1. Date : 3.2. Lieu précis : 3.3. Circonstance	es détaillées :	□ de travail				
3.	3.1. Date :	es détaillées : n accident : tervention des s	□ de travail services de l'ordr	□ sur le chemin d e (procès-verbal) ?	u travail □ privé		
3.	3.1. Date :	es détaillées : n accident : tervention des sels (adresse co	□ de travail ervices de l'ordr mplète) :	□ sur le chemin d e (procès-verbal) ?	u travail □ privé	□ NON	
3.	3.1. Date :	es détaillées : n accident : tervention des s els (adresse co	□ de travail ervices de l'ordr mplète) :abli, annexer une	□ sur le chemin d e (procès-verbal) ? e copie ou indiquer	u travail □ privé	□ NON	

1

^{*} Les données relatives à l'accident seront traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 (https://eurlex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32018R1725)

L dénances aufalle a		Institution de récupérer auprès	'EMENT compléter TRES de l'assurance du tiers les
depenses quene a	encourues suite à l'accident.		
4.1 Un constat d'a	ccident a-t-il été dressé ?	□ 0	UI □ NON
	en annexer une copie		oi 🗆 Non
	·		
	` ,		
	•		
	•	om)	
(adresse comp	llete)		
4.4. Sa compagnie	d'assurances (nom)		
(adresse comp	olète)		
4.5. Le numéro de	son contrat d'assurances		
OBSERVATIONS (ex: justification en cas de dé	claration hors délai, art. 15.2)	<u> </u>
OBSERVATIONS (ex: justification en cas de dé	claration hors délai, art. 15.2))
OBSERVATIONS (ex: justification en cas de dé	claration hors délai, art. 15.2))
		claration hors délai, art. 15.2))
	ex: justification en cas de dé	claration hors délai, art. 15.2))
SINCERE ET CON)
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS		
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS		
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS		re)
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS le	(Signatul	re)
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS	(Signature) ts médicaux relatifs à l'accide POUR LA COMMISSION, LE SEAE, LA COUR DES COMPTES, LE CES	re) ent)
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS le	(Signature) ts médicaux relatifs à l'accide POUR LA COMMISSION, LE SEAE LA COUR DES COMPTES, LE CES LE CDR, LES AGENCES,	re) ent)
SINCERE ET CON à ENVOI DE LA DEC	FORME AUX FAITS le CLARATION (et des documen POUR LE PARLEMENT	(Signature) ts médicaux relatifs à l'accide POUR LA COMMISSION, LE SEAE, LA COUR DES COMPTES, LE CES LE CDR, LES AGENCES, MEDIATEUR	re) ent) POUR LA COUR DE JUSTI
SINCERE ET CON	FORME AUX FAITS le	(Signature) ts médicaux relatifs à l'accide POUR LA COMMISSION, LE SEAE LA COUR DES COMPTES, LE CES LE CDR, LES AGENCES,	POUR LA COUR DE JUSTI

POUR LE CONSEIL	POUR LE PARLEMENT	POUR LA COMMISSION, LE SEAE, LA COUR DES COMPTES, LE CES, LE CDR, LES AGENCES, MEDIATEUR	POUR LA COUR DE JUSTICE
Conseil de l'Union Européenne Service Assurance Accident Bureau: 00 40 GM 44 Rue de la Loi 175 B - 1048 Bruxelles	Parlement Européen Unité des pensions et assurances sociales - Section Accident Bureau: GEO 03B038 L – 2929 Luxembourg	Commission Européenne Unité Assurance maladie et accidents Secteur Accidents B – 1049 Bruxelles	Cour de Justice de l'UE Unité Droits statutaires, affaires sociales & médicales, conditions de travail. L – 2925 Luxembourg D. Karzel (TA03/0032) ou A. Michel (TA03/0012) ou H. Guerra (TA03/0019)
Fax: +32 2 281 64 92 Tel: +32 2 281 66 99 Email: Accident.insurance@consilium.europa.eu	Fax: +352 43 49 69 Tel: +352 4300 22528 Email: SecteurAccidents@europarl.euro pa.eu	Tel: +32 2 29 97777 Envoyer la déclaration au PMO : My IntraComm > Personnel > Santé > Evènements spécifiques > Accident > Contactez-nous	Fax: +352 43 03 27 10 Email: accidents@curia.europa.eu
+ Envoyer une copie au service « gestion des absences médicales » 0070LM31		+ Envoyer une copie à l'unité qui coordonne les absences maladies	

CERTIFICAT MEDICAL - PREMIER CONSTAT

A faire compléter et signer <u>par un médecin</u> ou remplacer par un rapport médical équivalent

		Prénom :	
1.	Date de l'accident :	les lésions ? □ OUI □ NON □ PARTIELLEMENT	
2.	a. Quel est le traitement prescrit ? b. Des examens complémentaires ont-ils été pratiq Si oui, veuillez remettre copie des protocoles à	s échéant): ués (radiographies, scanner, RMN,) ? OUI □ NON □ la victime	
3.	Partielle : à partir du	lent :durée probable :durée probable :	
4.	Suites présumées de l'accident : Guérison □ Consolidation □ date probable		
5.	Les maladies ou infirmités préexistantes qu	i ont aggravé les conséquences de l'accident sont :	
6.	Observations :		
	Fait à	le	